

LE GRAND PERIGUEUX

1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD051-2019

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	51
Votants	65
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 21 juin 2019.

LE 27 juin 2019, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : PERIMOUV' : APPEL A PROJET VELOS 2019-2020 GRAND PERIGUEUX - ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes GONTHIER, DE PISHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, ROUX, SALOMON.

Mme DAURIAC MAREILLAUD suppléante de M.DENIS
M CHANTEGREIL suppléant de M. VIROL

MM. BUISSON, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, PASSERIEUX, CHERON, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, FRADON, GEOFFROY, MOISSAT, LACOSTE, CHASTENET, AUDI, CIPIERRE, DUNOYER, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, MATHIEU, REYNET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, GENDRE, GEORGIADES, CACAN.

ABSENTS :

Mmes : BOUCAUD, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, FAURE, DATRIER, LEON, MONTEIL-MAYAUD, RAT, TOULAT, DORET, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, BREAU, SUBERBERE, BERIT-DEBAT, MARTINEAU, DENIS, LEGAY, MOTARD, PUYRIGAUD, MERILLOU, BARBANCEY, COUDERC, GIRAUDEL, MACARY, LE VACON, MALLET, TALLET, RAUZET, GUILLEMET, VIROL, GRELETTY, LAROCHE, RATIER, USCAIN, COLBAC, DUCENE, HERBRETEAU, LE ROUX, MONTORIOL.

POUVOIRS :

Mme LEON	Pouvoir à	M. AUDI	Mme MAYAUD	Pouvoir à	Mme CIPIERRE
Mme TOULAT	Pouvoir à	M. MOSSION	M. MERILLOU	Pouvoir à	Mme BORAS
M. MOTARD	Pouvoir à	M. CACAN	M. DUCENE	Pouvoir à	M. GEOFFROY
Mme DECABRAS	Pouvoir à	Mme SALOMON	M. BREAU	Pouvoir à	M. MOTTIER
M. GUILLEMET	Pouvoir à	Mme ROUX	M. GIRAUDEL	Pouvoir à	Mme MOULENES
M. MARTINEAU	Pouvoir à	M. BELLEBNA			
M. LE MAO	Pouvoir à	M. DOBBELS			
Mme RAT	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE			
Mme SALINIER	Pouvoir à	Mme GONTHIER			

**OBJET : PERIMOUV' : APPEL A PROJET VELOS 2019-2020 GRAND PERIGUEUX
CONCOURS AUX COMMUNES**

DD051-2019
Envoyé en préfecture le 10/07/2019

Reçu en préfecture le 10/07/2019

Affiché le

ID : 024-200040392-20190627-DD0512019-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le schéma cyclable du Grand Périgueux, approuvé le 18 octobre 2018, a pour objectif d'établir une stratégie et une politique vélo pour les 10 prochaines années à l'échelle des 43 communes du Grand Périgueux, en reprenant l'existant, et en offrant une vision nouvelle de l'architecture du réseau cyclable autour de plusieurs modes d'interventions.

Qu'en complément de l'offre de location de Vélo à Assistance Electrique (VAE) et classique dénommée « Le Périvélo » et de la mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat de VAE, d'un montant de 250 euros, auprès des habitants de son territoire, le schéma cyclable a été enrichi par la mise en place d'un règlement d'attribution des aides financières aux communes du Grand Périgueux qui souhaitent réaliser des aménagements cyclables.

Qu'afin de renforcer l'attrait de ce dispositif d'aides, les orientations du schéma cyclable prévoient la mise en place d'un appel à projet annuel vélo à destination des communes. L'objectif principal étant de canaliser les demandes et d'impulser les communes à faire émerger des projets, souvent existants et pour la réalisation desquels des subventions sont nécessaires.

Qu'en décembre 2018, le Grand Périgueux a donc lancé son 1^{er} appel à projet vélo avec une date limite de remise des candidatures des communes au 15 février 2019.

Considérant que des rencontres techniques ont également jalonné cet appel à projet afin d'accompagner au maximum les communes dans les projets à soumettre conformément aux dispositions du schéma cyclable.

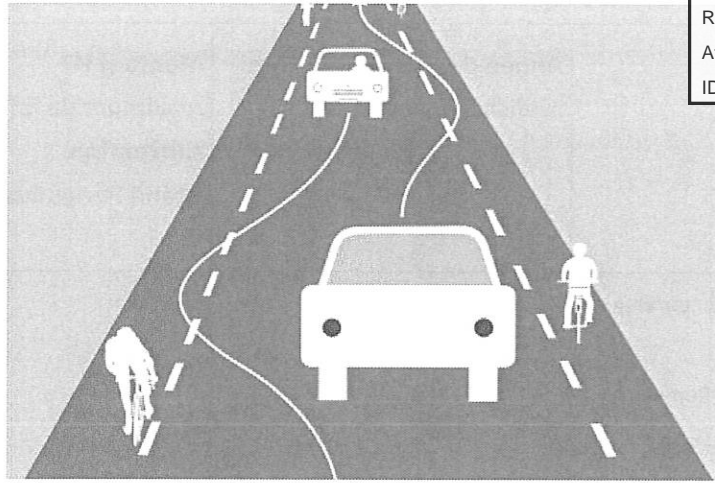
Qu'au terme de cette consultation, 15 communes ont ainsi déposé un dossier avec des projets vélo de toutes natures et de toutes tailles d'aménagements permettant ainsi de mettre en lumière un investissement prévisionnel de l'ordre de 1,387 millions d'euros répartis sur les années 2019 et 2020.

Que suite à l'analyse des différents projets et de leur diversité, il est apparu que certaines natures d'opérations éligibles à une participation financière du Grand Périgueux devaient être complétées pour intégrer l'ensemble de la thématique vélo.

Il s'agit notamment d'intégrer :

- une aide de 50 % du coût hors taxe plafonné à 3700 euros pour les bornes de recharges de vélos à assistance électrique au sein de l'espace public dans la mesure où ce type d'équipement à destination des usagers des VAE n'avait pas été intégré dans la 1^{ère} version du règlement mais deux communes (Fouleix et Saint-Alvère) ont fait le choix d'en acquérir et il apparaît que ce type d'aménagement est tout à fait pertinent au regard de l'engouement généré par les VAE.

une aide de 50 % du coût hors taxe plafonné à 50 euros par mètre linéaire pour l'aménagement de Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB). Ce type d'aménagement, à la différence d'une bande cyclable, autorise les voitures à circuler sur l'aménagement des vélos pour se croiser mais en laissant le vélo prioritaire. La CVCB consiste donc à redistribuer l'espace de la voirie en modifiant le marquage au sol.



2- La mise à jour du schéma cyclable

Le schéma cyclable présente pour certains secteurs géographiques des typologies d'aménagements à réaliser. Toutefois, certaines communes ont fait émerger des projets complémentaires et en lien direct avec les continuités cyclables déjà proposées.

Le schéma étant un document qui se doit d'évoluer il est ainsi proposé d'apporter quelques compléments pour les communes de La Douze, Saint-Geyrac, Chancelade et Sarliac (annexe 16).

3- L'appel à projet vélo 2019 :

De nombreux projets, développés ci après, sont présentés par 15 communes avec des montants d'opérations subventionnables pouvant être considérés comme importants au regard de l'enveloppe Grand Périgueux allouée à cette opération pour l'année 2019 qui s'élève à 270 000 euros HT.

Face à ce constat mais aussi aux délais nécessaires pour la réalisation des différentes opérations jusqu'à fin 2020, il est proposé que le présent appel à projet, initialement sur 2019, soit étendu à la période 2019-2020 soit sur deux ans et ainsi permettre d'intégrer l'ensemble des projets présentés au présent appel à projet.

Les opérations d'aménagements cyclables proposées par les communes sont aussi diverses dans leur contenu que dans la durée de réalisation.

Le tableau ci-dessous présente ainsi les opérations pouvant être retenues au présent appel à projet avec les montants maximum d'éligibilité aux subventions du Grand Périgueux, conformément aux critères du règlement d'intervention d'attribution des aides financières aux aménagements cyclables. Il est retenu 50 % de participation du Grand Périgueux, uniquement lorsque les montants des opérations sont inférieures aux montants des plafonds des différentes typologies d'aménagement (en lien avec la distance) et de mobiliers afférents. De plus, les acquisitions foncières ne sont pas éligibles aux présentes subventions.

L'ensemble des justificatifs liés à ces différentes opérations devront être transmis au Grand Périgueux avant que tout règlement de la subvention puisse intervenir. Le Grand Périgueux se réserve le droit de ne retenir, lors de la fourniture de ces documents, que les travaux relevant strictement des aménagements cyclables. Tous les ajouts non présentés lors de la candidature ne pourront être considérés après coup.

Noms des communes	Typologie du projet	Année de réalisation	Montant total estimatif de l'opération HT	Montant HT maximum de la subvention Grand Périgueux	Annexe de présentation du projet lorsqu'il y a aménagement d'un linéaire
Agonac	Aménagement de 3 parkings à vélo Une zone 30 rue des Portes Double sens cyclable rue d'Almunia	2019	2431 €	1215 €	
Boulazac Isle Manoire	Mise en place de 2 box et 2 abris vélos : Plaine de Lamoura, bourg de Saint Laurent, le Palio, L'Agora	2019	22 500 €	6000 €	
Champcevinel	Aménagement d'une piste cyclable sur 850 mètres depuis l'Allée de la Couture à l'entrée du chemin de Bonneau. Cette liaison a pour objectif de poursuivre la liaison existante depuis le Bourg pour à terme rejoindre l'Aquacap	2019 et 2020	245 000 €	85 000 € dont 25 000 € en 2019 et 60 000 € en 2020	Annexe 1
Chancelade	Aménagement cyclable des abords de l'abbaye	2019	24 000 €	8500 €	Annexe 2a
	Aménagement d'une zone de rencontre Village des Maines sur 500 m	2019	5000 €	2500 €	Annexe 2b
	Chaussée à voie centrale banalisée rue de Marjolaine et Allée des Catalpas soit 800 m	2019 et 2020	30 000 €	15 000 € dont 7500 en 2019 et 7500 en 2020	Annexe 2c
	Chaussée à voie centrale banalisée rue des Fleurs 650m	2020	20 000 €	10 000 €	Annexe 2d
	Aménagement Chemin Piaf en piste cyclable sur 400 m	2020	24 000 €	12 000 €	Annexe 2e
Château l'Evêque	Réalisation d'une liaison cyclable entre le bourg de Château l'Evêque et le lieu-dit le Cros commune de Chancelade	2020	30 000 €	15 000 €	Annexe 3
Coulounieix-Chamiers	Réalisation d'une liaison cyclable de 800 mètres le long de l'avenue Churchill (Lycée Agricole) jusqu'au rond-point Vaclav Havel (Dojo Municipal)	2019	100 000	50 000 €	Annexe 4
Eglise Neuve de Vergt	Aménagement de 3 liaisons cyclables du bourg vers les	2019 et 2020	71 500	35 750 € dont 15 000 € en 2019 et 20	Annexe 5

	différents hameaux de la commune		€	750 € en 2020	
Fouleix	Installation d'un abri vélo et d'une borne de recharge électrique pour VAE à proximité du mini-stade et de l'aire de détente et des loisirs	2019	12 000 €	5500 €	
Marsac sur l'Isle	Aménagement d'une Chaussée à Voie Centrale Banalisée (CVCB) entre le stade route de l'Evêque et la Route du Chambon : 2 km	2019	122 000 €	61 000 €	Annexe 6
Périgueux	Aménagement d'une liaison cyclable de 140 m entre la Place Bugeaud et la Place Francheville	2019	89 500 €	14 000 €	Annexe 7
	Liaison cyclable sur 600m entre le débouché Rue Gambetta et l'Avenue Georges Pompidou	2020	120 000 €	60 000 €	Annexe 8
Sanilhac	Aménagement d'une liaison cyclable entre le Bourg de Notre-Dame de Sanilhac et la zone économique de Phébus sur 936 mètres (Cré@Vallée sud)	2020	149 726 €	74 863 €	Annexe 9
Sarliac sur l'Isle	Réalisation d'une étude d'aide à la décision sur un projet complet d'aménagement cyclable du bourg	2019	1900 €	950 €	
Sorges	Création d'une piste cyclable entre le bourg et l'entrée du jardin botanique du Bouquet : 530 m le long de la RN21	2019	163 860 €	53 000 €	Annexe 10
Trélissac	Réalisation d'une piste cyclable les Romains-Les Maurilloux (696 m) et création zone 30 quartier des Maurilloux	2019	96129 €	44 500 €	Annexe 11
	Mise en place de 24 appuis vélos	2019 et 2020	2760 €	1200 € dont 600 € en 2019 et 600 € en 2020	
	Réalisation d'un itinéraire cyclable du Chemin Degain-voie verte	2020	44 916 €	22500 €	Annexe 12
Val de Louyre et Caudeau	Implantation dans le bourg d'une borne de recharge pour les VAE	2019	11 000 €	3700 €	

Ainsi, les montants totaux des subventions Grand Périgueux pour l'année 2019 s'élèvent à 298 965 euros HT et à 283 213 euros pour 2020.

De plus, les différents projets présentés au sein des 15 communes représentant 12 kilomètres d'itinéraires cyclables sous différentes formes (pistes cyclables etc). Pour rappel, le schéma cyclable prévoyait dans sa version initiale l'aménagement de 82 kilomètres.

Cela permet avant tout de créer des aménagements quasiment dédiés aux cyclistes et conformes aux préconisations du schéma cyclable même si dans certains cas des contraintes techniques empêchent ponctuellement d'avoir les largeurs optimales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'apporter des modifications aux tracés du schéma cyclable ;
- Décide d'actualiser le règlement d'attribution des aides financières aux communes du Grand Périgueux dans le cadre de la mise en œuvre du schéma cyclable ;
- Décide de modifier la périodicité de l'appel à projet vélo Grand Périgueux 2019 en le requalifiant sur la période 2019-2020 ;
- Décide de retenir les projets cyclables des différentes communes et les montants d'éligibilité de ces dernières conformément au tableau de synthèse de la présente délibération ;
- Autorise le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	1 0 JUIL. 2019	Pour extrait conforme	1 0 JUIL. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	1 0 JUIL. 2019	Périgueux, le	1 0 JUIL. 2019

Le Président
Jacques AUZOU